



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires  
de Côte d'Or

Service économie agricole et environnement des exploitations

le 23 AVRIL 2013

### Déposer dès maintenant son dossier

#### **RAPPEL : Déclarations des demandes d'aides surfaces PAC du 1er avril au 15 mai 2013**

En 2013, dans le cadre du développement de l'administration électronique, la Direction départementale des territoires de la Côte d'Or est inscrite dans une démarche "Zéro papier", aucun envoi de dossier papier.

La télédéclaration des demandes d'aides est une **procédure électronique pratique, rapide, sécurisée et accessible 24 heures sur 24**. Elle illustre la simplification des démarches administratives engagées dans le cadre de la modernisation de l'état et de ses services.

**Les agriculteurs ont jusqu'au 15 mai 2013 pour télédéclarer leur dossier PAC 2013 sur le site internet TélépAC [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)**

Un courrier d'informations sur la déclaration par internet a été adressé à tous les agriculteurs. Pour plus d'informations, contacter la Direction départementale des territoires de la Côte d'Or - 57 rue de Mulhouse – BP 53317 - 21033 DIJON cedex.

Attention : les bureaux de la DDT seront fermés le VENDREDI 10 MAI 2013.



#### **CONTACTS PRESSE**

Direction des Territoires de la Côte d'Or  
Service économie agricole et environnement des exploitations  
Fabienne CLERC-LAPREE – Tél. 03 80 29 44 81  
fabienne.clerc-lapree@cote-dor.gouv.fr  
Cabinet-communication  
Murielle DUMONT - Tél : 03 80 29 43 66  
murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr